



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 101653

Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la question du pluralisme linguistique dans notre système éducatif. Alors qu'il apparaît toujours aussi difficile de faire vivre nos langues régionales, il convient de s'interroger sur la place que notre système éducatif accorde à la diversité linguistique et culturelle. À cet effet, certaines associations militent pour la création d'une option facultative d'espéranto au baccalauréat. Inventé de toute pièce en 1859 dans le but de « faciliter la communication internationale », l'espéranto serait aujourd'hui parlé dans plus d'une centaine de pays (répartis sur les cinq continents). Pour les espérantistes, l'intérêt de cette langue tient au fait qu'elle n'est pas rattachée à une nation, ni à une politique, ni à une économie. Mélange de langue romane (notamment italien et français), de grammaire germanique (principalement allemand et anglais), de grec ancien et de slave (russe et polonais), elle se veut, selon ses défenseurs, universelle, compréhensible par le plus grand nombre et faciliterait l'apprentissage d'autres langues jouant ainsi un rôle essentiel en termes de sauvegarde en Europe de nos diversités linguistiques et culturelles. Aussi, il lui demande la position du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rousset](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101653

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2162

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)